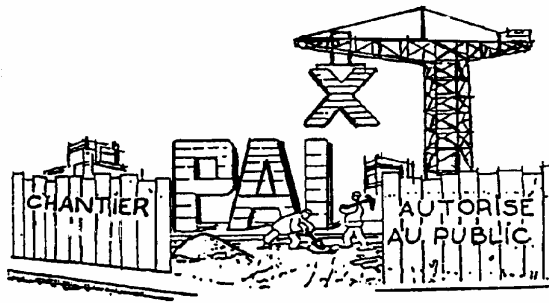




Campagne présidentielle 2012

DiH
MOUVEMENT DE PROTESTATION CIVIQUE
 Association loi 1901 – Reconnue d'intérêt général
 . Membre de la CFCPI Coalition Française pour la
 Cour Pénale internationale
 . Membre de la Coordination pour l'éducation à la
 non-violence et à la paix
 Siège social : Mairie, 43400 Le Chambon-sur-Lignon
 Site : <http://d.i.h.free.fr>

Madame / Monsieur,

.....

.....

.....

Objet : l'hymne national doit refléter notre identité républicaine

Madame, Monsieur, candidat à la Présidence de la République,

Nous avons une dette de reconnaissance envers les soldats de l'armée du Rhin qui en 1792 ont permis la naissance de la République avec la victoire de Valmy.
 Le souvenir de cette mémorable bataille explique l'adoption de leur chant de guerre dit « **La Marseillaise** », comme hymne national en 1879 sous la III^e république.

Aujourd'hui s'il est normal que le contexte historique de La Marseillaise soit enseigné, il est par contre impensable pour nombre de parents de contraindre leurs enfants à chanter des paroles guerrières qui, non seulement ne répondent pas aux défis de la société tant sur le plan national qu'international, mais inculquent des notions xénophobes, racistes et d'une grande violence.

Aussi, au nom de la *Constitution* Française qui a identifié **la liberté de conscience** comme principe consacré, et au nom de la *Convention Européenne des Droits de l'Homme* qui, avec l'article 2 du Protocole 1, **fait obligation à l'Etat de respecter le droit des parents** d'assurer l'éducation et l'enseignement « *conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques* », nous vous demandons, en tant que candidat à l'élection présidentielle, de prendre parti.

Si vous êtes élu :

- Supprimerez-vous l'obligation de faire chanter La Marseillaise dans les classes ? (obligation contenue dans la circulaire du 2 mai 2011 n° 2011-071).
- Favoriserez-vous la recherche de paroles exprimant en clair les principes républicains, afin de prolonger notre hymne pour aboutir à un chant fédérateur ne blessant pas les consciences ?

Très attentifs aux réponses que vous apporterez et que nous publierons, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le candidat l'expression de notre respectueuse considération.

NOM, prénom

adresse complète

signature

.....

.....

.....